

Aux parents d'élèves et répondants

Genève, le 6 février 2025

Concerne : Augmentation des écolages dès l'année 2025-2026

Madame, Monsieur,
Chers parents, chers élèves,

Les écolages communs à nos trois institutions n'ont pas subi de révision depuis 2017. Aussi, au vu de l'augmentation du coût de la vie et dans un souci de maintenir des infrastructures et un environnement d'apprentissage optimal, nous vous informons que le Conservatoire de Musique de Genève, le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre de Genève et l'Institut Jaques-Dalcroze augmenteront de 4% les écolages à compter de la rentrée d'août 2025.

L'augmentation des écolages est une mesure nécessaire pour assurer la pérennité et l'étendue de l'offre au regard de l'augmentation généralisée des coûts de fonctionnement, tout en maintenant un enseignement de qualité.

Nous vous rappelons qu'il est possible de demander auprès de l'État des exonérations partielles d'écolages pour les 4-25 ans. Les conditions et modalités figurent sur cette page :
<https://www.ge.ch/reduction-cours-musique-danse-rythmique-theatre>

En vous remerciant pour la confiance que vous nous témoignez, nous vous adressons, chers parents, chers élèves, nos salutations les meilleures.



Le Conservatoire
de musique de Genève
Eva Aroutunian
Directrice



Le Conservatoire populaire
de musique, danse et théâtre
Philippe Régana
Directeur



L'Institut
Jaques-Dalcroze
Hélène Nicolet
Directrice